



## PRÉFET DE LA RÉUNION

Préfecture  
Direction des relations externes  
et du cadre de vie  
Bureau du Cadre de Vie

**ARRETE N°2018 - 829/SG/DRECV du 17 mai 2018**

### **portant approbation de la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau du bassin de La Réunion**

#### **LE PREFET DE LA REUNION**

Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- Vu** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu** le décret du 29 juin 2017 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2224-7 et L.2224-8 relatifs aux compétences en matière d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif, ainsi que les articles L.5214-1 et suivants, L.5216-1 et suivants, L.5215-1 et suivants, L.5217-1 et suivants relatifs aux compétences des communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et des métropoles de droit commun ;
- Vu** le code de l'environnement, notamment l'article L.211-7 ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 8 décembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de La Réunion et arrêtant les programmes pluriannuels de mesures correspondants ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 20 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°001951 du 15 octobre 2015 portant approbation du plan de gestion des risques inondation de La Réunion ;

**Considérant** la consultation et les avis émis des collectivités du 1<sup>er</sup> février 2018 au 10 mars 2018 sur le projet de stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau du bassin La Réunion ;

**Considérant** la délibération n°2017/08 du comité de l'eau et de la biodiversité du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;

**Sur** proposition du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion,

## **A R R E T E**

**Article 1er :** La stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau du bassin de La Réunion est approuvée.

**Article 2 :** La stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau du bassin de La Réunion est consultable à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion, 2 rue Juliette Dodu, 97400 Saint-Denis et sur le site internet <http://www.comite-eau-biodiversite-reunion.fr/>.

**Article 3 :** Le secrétaire général de La Réunion et le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
le sous-préfet chargé de mission  
cohésion sociale et jeunesse

GILLES TRAIMOND